

Tiré – à – part

**Alain Blogowski, Véronique Borzeix,
Patricia Bossard, Nathanaël Pingault et
Jean François Ruas**

- Une vue d'ensemble sur l'évolution des exploitations agricoles françaises de 1990 à 1999

NEE n°16, avril 2002, pp. 9-34

Résumé

Au cours de la dernière décennie, les exploitations agricoles françaises ont du faire face à d'importants bouleversements économiques et politiques. Pour faire face aux changements intervenus la solution de l'agrandissement semble avoir été l'une des plus prisées. Malgré la baisse des prix institutionnels (céréales et viande bovine) décidée en 1992, il apparaît, qu'en moyenne, la situation économique et financière des agriculteurs "professionnels" français s'est sensiblement améliorée au cours des dix années écoulées. Les exploitations se sont notablement agrandies, les revenus ont augmenté, le poids du service de la dette est resté stable, et les actifs circulants couvrent toujours plus de trois fois la valeur des dettes à court terme. Seule ombre au tableau, la légère augmentation du taux d'endettement global.



Direction des Affaires Financières

Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective et des Études

NOTES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Directrice de la publication : Mireille RIOU-CANALS, DAF

Rédacteur en chef : Alain BLOGOWSKI, DAF

Secrétariat : Huguette BILLAUD, DAF

Membres du comité de lecture :

Éric BARDON, SCOM
Véronique BORZEIX, DPEI
Philippe BOYER, DAF
Florence CLERMONT-BROUILLET, DPEI
Bernard DECHAMBRE, DAF
Hervé DURAND, DGAL
Olivier ROUSSET, DEPSE
Denis HAIRY, DGAL
Hervé LE GALL, DAF
Jacques LOYAT, DGER
Sylvain MOREAU, DAF
Philippe ROGIER, DERF
Évelyne SIROTA, DAF
Bruno VINDEL, DAF

Composition : DAF/SDEPE

Impression : Ministère de l'agriculture et de la pêche

Dépôt légal : à parution

ISSN : 1275-7535

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

**UNE VUE D'ENSEMBLE SUR L'ÉVOLUTION
DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FRANÇAISES
DE 1990 À 1999**

A. Blogowski*, V. Borzeix*, P. Bossard*, N. Pingault*, J.F. Ruas**

Ministère de l'agriculture et de la pêche, DAF / SDEPE / *BAEP et **BEPE

L'ESSENTIEL DE L'ARTICLE

Au cours de la dernière décennie, les exploitations agricoles françaises ont dû faire face à d'importants bouleversements économiques et politiques, parmi lesquels : la réforme de la PAC adoptée en 1992 pour les "grandes cultures" et la viande bovine, et l'inclusion dès 1995 de l'agriculture dans le processus de libéralisation des marchés au sein du GATT (devenu depuis l'Organisation Mondiale du Commerce, OMC). L'Union européenne et la France, furent alors placées devant l'obligation d'ouvrir plus largement leurs marchés et de diminuer significativement leurs subventions à l'exportation. Enfin, au cours de ces dix dernières années, les crises sanitaires ont secoué le secteur de l'élevage européen - bovin principalement (ESB), mais également porcin (peste porcine) et avicole (dioxine) - et par conséquent les productions végétales.

Pour faire face aux changements intervenus durant cette période, plusieurs choix s'offraient aux exploitants agricoles : diversifier leurs productions, accroître leur productivité, modifier leur système de production, s'agrandir, ... Cette dernière solution a été l'une des plus prisées. En effet, la SAU moyenne a augmenté de 37%, alors que dans le même temps, le nombre d'exploitations professionnelles françaises représentées par le Réseau d'Information Comptable Agricole diminuait de 23%. Au niveau national, l'augmentation de surface s'accompagne d'une augmentation de la main d'œuvre totale et surtout salariée (en moyenne +43% par exploitation). La surface cultivée par travailleur augmente cependant de près de 30% en 10 ans.

Malgré la baisse des prix institutionnels (céréales et viande bovine) décidée en 1992, le produit brut moyen des exploitations professionnelles françaises progresse de 27% sur la période, du fait de l'augmentation combinée des surfaces, des rendements et de la taille des cheptels. Dans le même temps, les charges augmentent, essentiellement du fait de l'agrandissement des exploitations (+43% par exploitation ; +5% par hectare). Toutefois, les achats d'engrais et d'amendements, rapportés à l'hectare, sont en nette diminution sur la période, de même que les dépenses en aliments du bétail. En conséquence, la valeur ajoutée moyenne par exploitation est quasi stable (+3%) sur la période, ce qui, à surface constante, correspond à un net recul (-25%).

Cependant, l'augmentation des aides directes (+100%), combinée aux baisses d'impôts et taxes (disparition d'une partie des taxes parafiscales et des impôts liés au foncier) confortent l'Excédent Brut d'Exploitation qui augmente de 40% (en francs courants) sur la période. Le résultat disponible progresse également de près de 40% par exploitation. Ramené à l'hectare, ce résultat est toutefois stable sur la période. Dans le même temps, on constate que les exploitations se spécialisent de plus en plus et que leur dépendance envers les aides directes s'accroît considérablement au cours de la décennie étudiée (54% en 1999 contre 12% en 1990, avec d'importantes variations selon les orientations technico-économiques), ce qui les rend désormais très vulnérables à toute modification de la politique agricole. L'autofinancement net augmente sur la période et ce malgré la hausse moyenne (avec de très fortes variations inter-annuelles) des prélèvements privés de l'exploitant. Enfin, on notera que les ratios financiers sont globalement bons et qu'ils s'améliorent au cours de la décennie.

Il apparaît donc, qu'en moyenne, la situation économique et financière des agriculteurs "professionnels" français s'est sensiblement améliorée au cours des dix années écoulées. Les exploitations se sont notablement agrandies, les revenus ont augmenté, le poids du service de la dette est resté stable, et les actifs circulants couvrent toujours plus de trois fois la valeur des dettes à court terme. Seule ombre au tableau, la légère augmentation du taux d'endettement global.

UNE VUE D'ENSEMBLE SUR L'ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FRANÇAISES DE 1990 À 1999

Dès 1991, à la veille de la première réforme de la politique agricole commune (PAC), certaines prévisions alarmistes laissaient craindre un avenir sombre pour l'agriculture française. Nous disposons aujourd'hui du recul nécessaire et des données comptables indispensables pour dresser un bilan de la mise en place de cette réforme. Les résultats présentés dans cette première partie concernent l'ensemble des exploitations agricoles présentes dans le RICA au cours des exercices considérés. Il convient de garder présent à l'esprit que des phénomènes indépendants de la réforme de la PAC (conditions climatiques, prix des intrants et des produits non directement concernés par la réforme des organisations communes de marché, évolutions démographiques, inflation, etc.) influencent également les résultats.

DES EXPLOITATIONS MOINS NOMBREUSES MAIS PLUS GRANDES

Au cours de la dernière décennie le paysage agricole français a continué à se modifier profondément, comme l'indiquent les principaux indicateurs rassemblés dans le tableau ci-dessous. Ainsi, en dix ans le nombre d'exploitations "professionnelles"¹ a baissé de 23%. Dans le même temps, la Superficie Agricole Utilisée (SAU) exploitée par les agriculteurs dits "professionnels" ayant légèrement augmenté (de 24,6 millions d'hectares en 1990 à 26,1 millions en 1999), la surface moyenne dont disposent les exploitations "professionnelles" agricoles étudiées est passée de 47,2 à 64,7 hectares, soit une augmentation de 37%. Abstraction faite des terres non cultivées (jachères volontaires et/ou obligatoires), la hausse reste encore très sensible (+ 32% par exploitation en dix ans, +2% au niveau global).

Tableau 1 - Évolution de la structure des exploitations professionnelles françaises

	1990	1993	1995	1997	1999	99/90
<i>en milliers</i>						
Nombre d'exploitations	522	461	429	406	404	-23%
<i>en millions d'hectares</i>						
SAU totale	24,6	25,3	25,5	26,0	26,1	+6%
Dont en faire valoir direct	7,7	6,7	6,2	5,6	5,4	-30%
Soit en %	31%	26%	24%	21%	21%	
SAU irriguée	1,0	1,2	1,3	1,6	1,5	+50%
Soit en %	4%	5%	5%	6%	6%	
Total jachères	0,0	1,7	1,9	0,9	1,4	***
Soit en % de la SAU	0%	7%	7%	4%	5%	
SAU cultivée	24,6	23,6	24,0	25,3	25,2	+2%
Surface COP totale	10,5	11,7	11,7	12,1	12,3	+17%
Soit en % de la SAU	43%	46%	46%	47%	47%	
Surface toujours en herbe	6,1	5,9	6,0	5,9	6,1	0%
Soit en % de la SAU	25%	23%	23%	23%	23%	

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

¹ Cf lexique présenté en annexe 2 des "Annexes communes à l'ensemble des articles", page 147

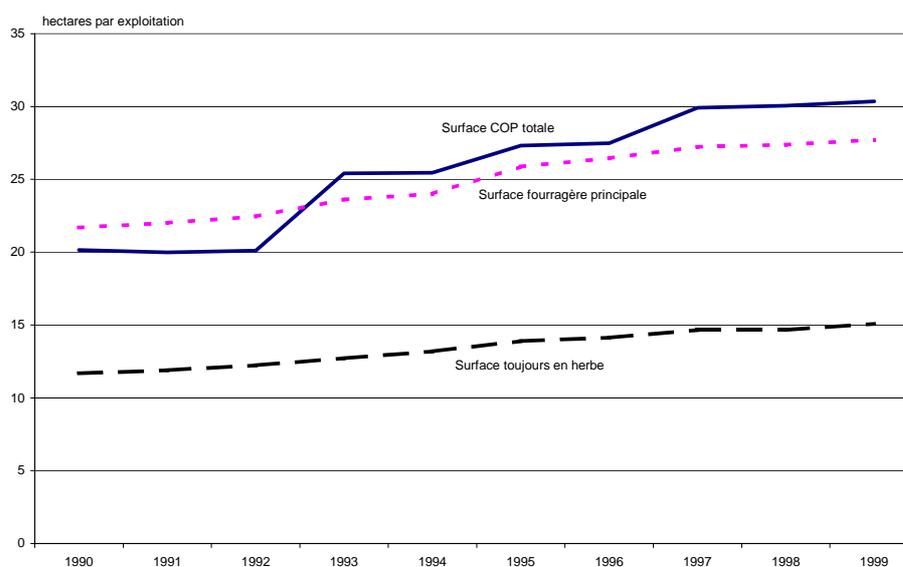
En ce qui concerne les principales cultures pratiquées, les évolutions sont moins marquées (cf graphique 1, ci-après). Le groupe "céréales, oléagineux et protéagineux", plus communément désigné par l'acronyme COP, continue de progresser (il passe d'environ 43% à 47% de la SAU), alors que la part des surfaces toujours en herbe régresse légèrement (de 25% à 23% de la surface cultivée). On note cependant (cf tableau 2) qu'au sein de ces grandes catégories de cultures des modifications sensibles sont intervenues. Par exemple, la COP s'est fortement développée, suite à l'augmentation des surfaces en orge de printemps, en colza et en maïs grain. A l'opposé, le tournesol et le soja diminuent sur la période 1990-1999.

Tableau 2 - Évolution des assolements

en ha/exploitation	1990	1993	1995	1997	1999	99/90
SAU cultivée	47	51	56	62	62	+32%
<i>dont</i>						
Blé tendre	17%	17%	18%	19%	18%	+40%
Orge de printemps	1%	2%	2%	2%	2%	+164%
Orge d'hiver	5%	4%	4%	4%	4%	+6%
Maïs grain	5%	8%	6%	7%	7%	+85%
Pois	2%	3%	2%	2%	2%	+32%
Tournesol	4%	3%	4%	3%	3%	-1%
Colza	3%	3%	4%	4%	5%	+120%
Soja	1%	0%	0%	0%	0%	-100%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Graphique 1 - Évolution des surfaces.



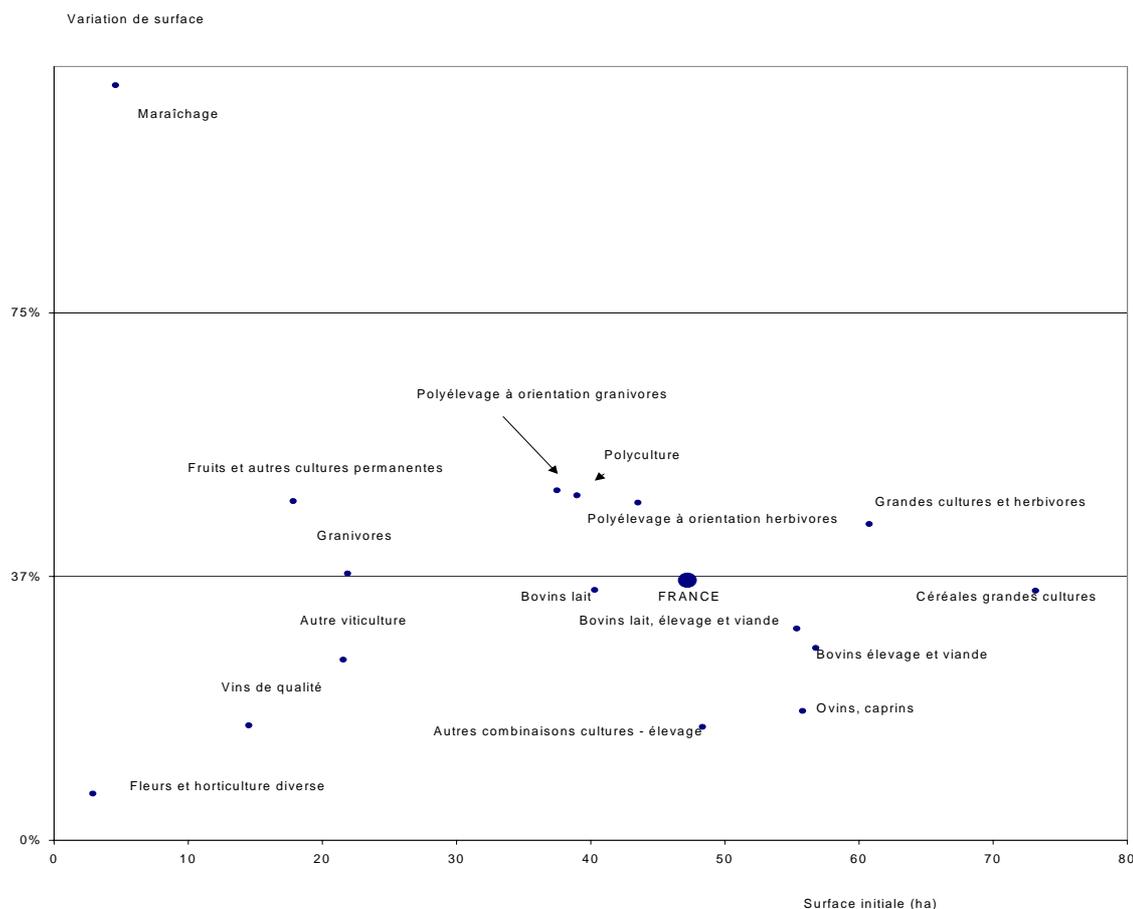
Source : RICA, traitements DAF/SDEPE/BEPE

L'augmentation de la SAU de près de 17 hectares, en moyenne par exploitation, s'accompagne d'un très net recul, tant en valeur relative qu'en valeur absolue, des terres exploitées en faire-valoir direct. A l'heure actuelle les agriculteurs "professionnels" ne possèdent plus que 20% des terres qu'ils cultivent, contre encore plus de 30% au début de la décennie. Ce phénomène est très lié à l'extension des formes sociétaires, dans lesquelles les terres sont rarement inscrites à l'actif.

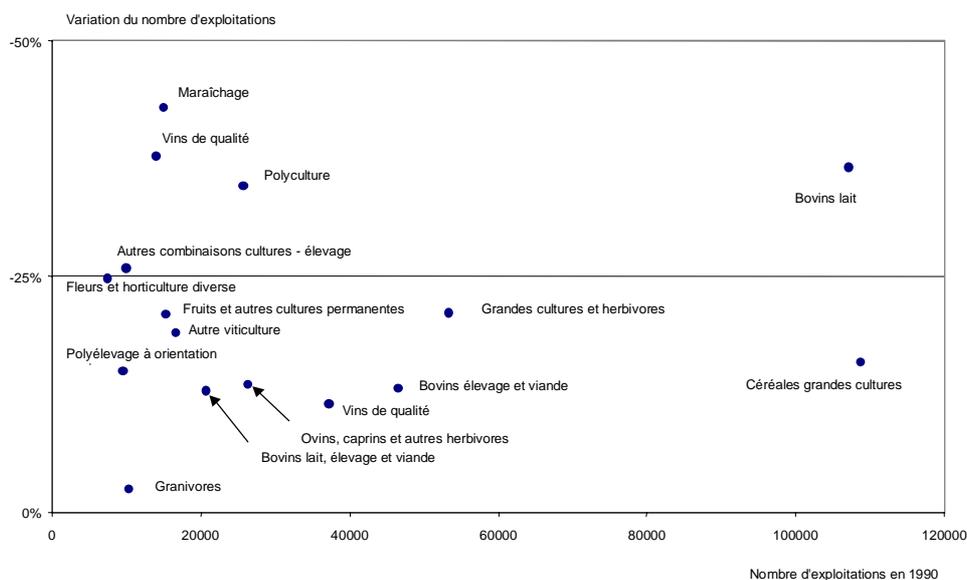
L'agrandissement n'a pas été de même ampleur dans toutes les orientations technico-économique. Les augmentations les plus importantes (cf graphique 2) concernent les maraîchers, puis les producteurs de fruits, les élevages de granivores et les systèmes "mixtes" (polyculture, polyélevage et grandes cultures avec herbivores). Pour les producteurs de porcs, et/ou de volailles, les contraintes liées à l'épandage des déjections animales expliquent sûrement en partie ces agrandissements importants.

Par ailleurs, le taux d'agrandissement est indépendant de la taille initiale des exploitations et de leur rythme de disparition (cf graphique 3). En effet, si pour les maraîchers la forte augmentation de surface des exploitations s'accompagne effectivement d'une disparition rapide du nombre de producteurs, il n'en est pas de même pour les éleveurs de granivores. Pour ces derniers, l'agrandissement des exploitations n'est pas réalisé au détriment de leurs homologues, mais par reprise de terres exploitées par des agriculteurs ayant d'autres orientations techniques. On notera également le fort recul du nombre de producteurs laitiers et, *a contrario*, la bonne résistance des producteurs de viande bovine et ovine.

Graphique 2- Agrandissement selon la surface initiale et l'orientation technico-économique



Graphique 3 - Variation du nombre d'exploitations selon leur effectif initial et leur orientation



Source : RICA, traitements PECARI - DAF/SDEPE/BEPE

Tableau 3 - Évolution de la main d'œuvre des exploitations professionnelles françaises

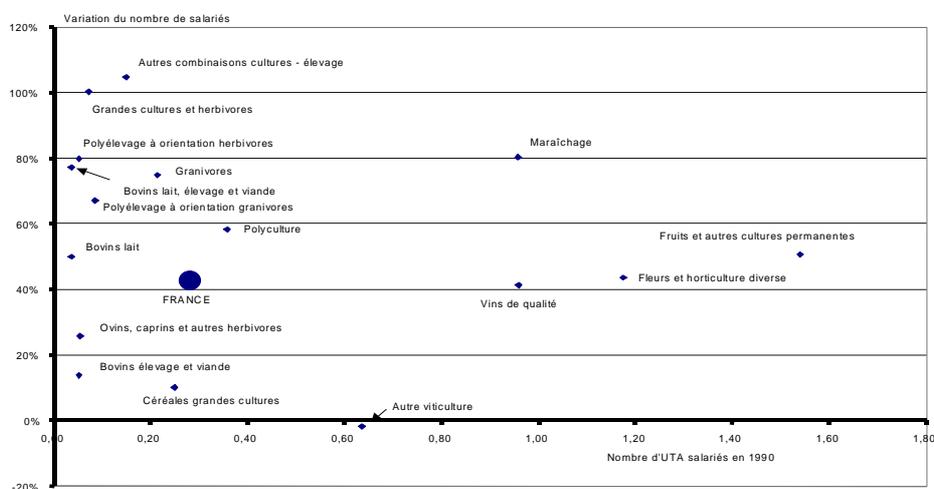
UTA/exploitation	1990	1993	1995	1997	1999	99/90
UTA totales	1,74	1,75	1,79	1,83	1,84	+5,7%
dont non salariées	1,46	1,45	1,46	1,45	1,44	-1,4%
dont salariées	0,28	0,3	0,33	0,38	0,4	+42,9%
Soit en %	16,1%	17,1%	18,4%	20,8%	21,7%	+35,1%
SAU par UTA	27,1	31,3	33,3	35,0	35,1	+29,5%

Source : RICA, traitements PECARI - DAF/SDEPE/BAEP

Si au cours des premières années l'agrandissement des exploitations a pu se faire sans modification sensible de la main d'œuvre nécessaire, il n'en a pas été de même en fin de période. Sur l'ensemble de la décennie, la remarquable stabilité de la main d'œuvre non salariée (environ une unité et demie de travail annuel) s'accompagne d'une augmentation de plus de 40% du nombre de salariés. En dix ans, le temps de travail effectué par ces derniers est passé de 16% à 22% du total. Globalement, compte tenu de l'évolution simultanée du nombre d'exploitations (à la baisse) et du nombre d'UTA salariées (à la hausse), ce sont près de 16 000 nouveaux emplois salariés (équivalents plein temps) qui ont été créés dans l'agriculture. Ces créations de postes restent néanmoins inférieures aux disparitions d'emplois non-salariés (180 000 équivalent temps plein).

L'appel au salariat ne s'est pas réalisé de manière identique dans tous les systèmes de production. Les productions fortement utilisatrices de main d'œuvre, comme la viticulture de qualité, l'arboriculture et l'horticulture, ont connu des accroissements sensiblement équivalents à la moyenne nationale. Parmi les productions faibles consommatrices de main d'œuvre (comme les céréales, la viande bovine ou ovine) les exploitations de polyculture élevage ont connu une augmentation très sensible du nombre de travailleurs salariés.

Graphique 4 - Variation du nombre de travailleurs salariés selon les orientations et l'importance initiale de la main d'œuvre salariée



Source : RICA, traitements - DAF/SDEPE/BEPE

En dépit de cette croissance de la main d'œuvre salariée, la superficie exploitée par travailleur s'est accrue de près de 30% en dix ans (27 hectares en 1990, 35 hectares en 1999).

UN PRODUIT BRUT D'EXPLOITATION EN FORTE CROISSANCE.

AVERTISSEMENT : tous les chiffres présentés ci-après sont à considérer comme des ordres de grandeurs et non comme des résultats précis à l'unité ou au franc près.

En dépit de la forte diminution des prix d'intervention décidée lors de la réforme de 1992 (baisse de 35% pour les céréales, de 15% pour la viande bovine, alignement sur le prix mondial pour les oléagineux... cf annexe 1 pour plus de détails), le produit brut moyen des exploitations agricoles "professionnelles" françaises (hors aides directes) a augmenté de 27% sur la période étudiée (cf tableau 4). Les produits bruts végétaux et animaux progressent tous deux de 24%.

Au sein des produits végétaux, l'augmentation des recettes est essentiellement liée aux produits horticoles et transformés (viticulture entre autres). Pour les "grandes cultures", la diminution très marquée des produits bruts des protéagineux (-53%) et des oléagineux (-29%) (en particulier du colza et du soja), pèse beaucoup plus lourdement sur les comptes d'exploitation que la modeste augmentation du produit brut céréalier (orge de printemps et maïs grain pour l'essentiel).

Concernant le secteur animal, ce sont les recettes issues du secteur bovin (lait surtout) qui augmentent le plus. Les recettes en provenance du secteur ovin progressent modestement (+7%).

Tableau 4 - Évolution du produit brut

en francs par exploitation	1990	1993	1995	1997	1999	99/90
Produit de l'exercice	563 000	553 800	622 800	699 300	715 300	+27%
<i>dont</i>						
Produit brut végétal, dont	267 200	226 500	269 900	313 200	330 500	+24%
- Céréales	99 400	85 700	93 300	107 900	100 200	+1%
Blé tendre	56 100	45 400	51 100	56 900	54 800	-2%
Orge de printemps	2 400	3 700	3 600	5 200	4 600	+90%
Orge d'hiver	11 500	6 700	7 500	9 400	7 700	-33%
Maïs grain	19 600	23 500	23 400	28 300	25 900	+32%
- Oléagineux	23 100	9 300	13 100	18 800	16 500	-29%
Tournesol	11 900	4 400	5 600	5 700	4 900	-58%
Colza	9 700	4 600	6 900	12 100	10 900	+12%
Soja	1 500	300	500	1 000	700	-55%
- Protéagineux	9 900	6 600	5 300	7 200	4 700	-53%
Pois protéagineux	6 900	6 500	5 200	6 900	4 500	-35%
- Produits horticoles	40 500	45 000	48 900	55 500	57 300	+41%
- Produits végétaux transformés	78 100	75 100	95 400	108 800	137 300	+76%
Produit brut animal, dont	244 100	268 400	287 200	312 200	303 700	+24%
Viande bovine	70 200	81 700	79 000	82 700	86 300	+23%
Lait de vache	100 100	106 100	119 600	124 200	129 700	+30%
Ovin	6 600	6 200	6 300	7 900	7 100	+7%
Autres	67 200	74 300	82 400	97 300	80 600	+20%
Produits de l'agritourisme	100	100	200	200	200	+38%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Les évolutions présentées ici résultent de deux composantes de nature fort différente : les variations de prix payés aux producteurs d'une part ; les variations de quantités produites d'autre part.

Ce sont les oléagineux et les protéagineux ont subi les baisses de prix les plus importantes (cf tableau 5). La suppression des prix garantis pour ces produits s'est en effet rapidement traduite par une diminution des prix payés aux producteurs de 51% pour les pois, 57% pour le tournesol, 58% pour le soja et 60% pour le colza. Parallèlement, les rendements de ces cultures ne progressent que très faiblement (de +3% pour le pois à +11% pour le colza). Les céréales enregistrent également des baisses de prix (de -35 à -44% selon les produits), mais celles-ci sont partiellement compensées par l'augmentation des rendements (5% pour l'orge d'hiver, 10% pour le blé tendre, 25% pour l'orge d'hiver et 35% pour le maïs grain) et par l'augmentation des surfaces consacrées à ces cultures qui passent, en moyenne par exploitation, de 15 à 21 hectares.

Tableau 5 - Évolution des prix payés aux producteurs

en francs par quintaux	1990	1993	1995	1997	1999	99/90
Blé tendre	113	86	85	79	71	-37%
Orge de printemps	121	89	102	82	76	-37%
Orge d'hiver	104	76	86	73	67	-35%
Maïs grain	126	79	90	73	71	-44%
Pois protéagineux	153	87	87	96	74	-51%
Tournesol	277	142	136	128	119	-57%
Colza	253	122	108	135	102	-60%
Soja	255	124	106	142	107	-58%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Tableau 6 - Évolution des rendements

en quintaux/hectare	1990	1993	1995	1997	1999	99/90
Blé tendre	67	66	66	67	73	+10%
Orge de printemps	46	51	48	57	57	+25%
Orge d'hiver	60	56	58	60	62	+5%
Maïs grain	69	83	81	93	93	+35%
Pois protéagineux	53	49	48	52	54	+3%
Tournesol	22	20	20	23	23	+4%
Colza	29	28	32	36	32	+11%
Soja	24	22	23	27	26	+7%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Dans le secteur animal, en dépit de la baisse des prix garantis décidée par la réforme de 1992, on constate une hausse très sensible du produit brut, hausse liée essentiellement à l'augmentation conséquente de la taille des troupeaux (cf tableau 7) : 57% pour les vaches allaitantes, 17% pour les vaches laitières. Les effectifs des autres animaux (principalement les granivores) augmentent encore plus rapidement que les herbivores. La surface fourragère dévolue aux herbivores augmentant au même rythme que les troupeaux, on ne constate pas, *en moyenne*, de variation significative du chargement : 1,41 UGB herbivore par hectare de superficie fourragère principale (UGB / SFP) en 1990 ; 1,45 UGB / SFP dix ans plus tard.

Tableau 7 - Évolution du cheptel

Nombre d'animaux par exploitation	1990	1993	1995	1997	1999	99/90
Veaux de batterie	0,7	0,4	0,9	0,9	0,9	+33%
Bovins mâles de 1 à 2 ans	2,7	2,7	3,0	2,8	2,7	+1%
Bovins femelles de 1 à 2 ans	5,2	5,5	6,0	6,4	6,6	+27%
Bovins mâles de 2 ans et plus	1,1	1,0	1,1	1,1	1,1	+6%
Génisses élevage de 2 ans et plus	3,2	3,5	3,6	4,1	4,1	+29%
Génisses viande de 2 ans et plus	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	+17%
Vaches laitières	9,9	9,9	10,8	10,8	11,2	+12%
Vaches allaitantes	6,2	7,6	8,8	9,6	9,8	+57%
Brebis laitières	2,5	3,1	3,3	4,1	4,2	+66%
Autres brebis	11,5	12,6	12,6	12,5	13,4	+17%
UGB herbivores	30,7	32,7	37,4	39,0	40,1	+31%
Soit par ha de SFP	1,4	1,4	1,5	1,4	1,5	+2%
UGB totales	40,6	45,5	53,5	57,5	59,0	+45%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

ÉVOLUTION DES CHARGES

Confrontés aux baisses de prix institutionnels décidées lors de la réforme de 1992, les agriculteurs français se sont rapidement adaptés. Outre les évolutions structurelles précédemment mises en évidence (agrandissement, modification des assolements, irrigation,...), on constate que les producteurs ont sensiblement modifié la conduite de leurs exploitations, notamment au niveau des charges variables. Sur l'ensemble de la période étudiée, le total des charges par exploitation augmente de 43%, soit plus rapidement que la surface des exploitations, et que le produit brut. Ramenées à l'hectare de SAU la croissance est plus modeste, mais reste encore d'environ 5%, en valeur courante. L'évolution des prix du PIB ayant été de 16% au cours de la décennie les dépenses, en valeurs réelles par hectare, ont légèrement diminué. Les charges variables (*i.e.* les consommations intermédiaires) ont progressé globalement au même rythme que les charges fixes (*i.e.* les "autres charges").

Au sein des consommations intermédiaires, cependant, les dépenses consacrées aux achats d'engrais et d'amendements sont, *rapportées aux surfaces exploitées*, en très nette diminution (-18% par hectare de SAU et -14% par hectare cultivé)². Il en est de même des dépenses en carburants et lubrifiants qui diminuent de 10% par hectare de SAU au cours de la période. *A contrario*, les postes "semences et plants" et "produits de défense des végétaux" progressent, respectivement, de 10 et 12% par hectare cultivé. Il semblerait que la croissance des rendements repose désormais plus sur la qualité des semences et des traitements, que sur les doses de fertilisants. Les charges en aliments pour le bétail augmentent très peu au niveau de l'exploitation, ce qui correspond (compte tenu de la forte croissance des cheptels) à une baisse des dépenses par UGB de 26%. Simultanément, les charges liées à l'achat de produits vétérinaires doublent, ce qui équivaut à une hausse de 33% par UGB.

Concernant le total des charges fixes (impôts, loyers, salaires...), on constate une progression des dépenses similaire à celle des consommations intermédiaires. On notera cependant, la baisse marquée des charges financières et des impôts et taxes à l'hectare. Si la décroissance de ce dernier poste est à mettre en relation avec les mesures gouvernementales adoptées lors de la réforme de 1992 (disparition d'une partie des taxes parafiscales et des impôts liés au foncier³), la première correspond à une baisse sensible des taux d'intérêts au cours de la période étudiée. En effet, le taux apparent des crédits (rapport entre l'ensemble des frais financiers payés au cours de l'exercice et le total des dettes) est passé de 6,0% en début à 4,3% en fin de période.

La très forte hausse du poste "salaires et charges sociales des salariés" (+ 84% en moyenne par exploitation), correspond à la fois à une augmentation du nombre de salariés (cf page 14) et à une croissance des rémunérations par travailleur de 30% sur la période. Il en est de même des dépenses inhérentes aux loyers et fermages qui augmentent de 93% en dix ans, conséquence de la diminution de la part des terres exploitées en faire-valoir direct, et de l'augmentation de 22% de la valeur à l'hectare des fermages.

² D'après les comptes de l'agriculture de la Nation, sur cette même période, le prix des engrais a augmenté de 3%. La baisse constatée ici correspond donc à une réelle diminution des doses administrées.

³ En 1990, octroi aux éleveurs d'un dégrèvement de 45% des parts départementale et régionale de la taxe sur le foncier non bâti pesant sur les prés, porté à 70% en 1991, renouvelé en 1992 et prorogé aux titres des années 1993 à 1995. Dans le cadre du plan d'accompagnement de la réforme de la PAC, suppression en quatre ans des parts départementale et régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. La part régionale a été supprimée en totalité dès 1993. La part départementale l'a été progressivement sur 4 ans : réduction de 3/9^{ème} en 1993, 5/9^{ème} en 1994, 7/9^{ème} en 1995, et suppression définitive en 1996. La mise en place de la réforme s'est également accompagnée d'un démantèlement des taxes de co-responsabilité laitière et céréalière, ce qui a entraîné une baisse de près de 2 milliards de francs des impôts liés à la production payés par les producteurs en 1993.

Tableau 8 - Évolution des charges

en francs par exploitation	1990	1993	1995	1997	1999	99/90		
						/ expl.	/ ha	/ha cultivés
Total des charges d'expl.	455 400	504 400	553 100	628 600	653 300	43%	5%	+9%
- Conso. intermédiaires	267 300	290 400	322 800	371 500	379 500	42%	4%	+8%
<i>Semences et plants</i>	19 600	21 200	23 100	27 900	28 300	45%	6%	+10%
<i>Engrais et amendements</i>	38 600	32 500	38 600	46 200	43 600	13%	-18%	-14%
<i>Produits Phytosanitaires</i>	27 300	29 200	34 000	37 800	40 300	48%	8%	+12%
<i>Carburants et lubrifiants</i>	10 300	10 500	11 000	13 700	12 800	24%	-10%	
<i>Aliments du bétail</i>	66 000	69 900	70 200	79 300	70 800	7%	-26%	
<i>Produits vétérinaires</i>	5 300	7 000	8 600	9 400	10 300	93%	33%	
<i>Autres</i>	100 200	120 100	137 400	157 100	173 300	73%	26%	
- Autres charges	188 100	214 000	230 300	257 100	273 800	45%	6%	
<i>Impôts et taxes</i>	17 000	11 300	10 200	11 100	11 400	-33%	-51%	
<i>Loyer et fermages</i>	26 600	32 500	38 800	45 600	51 400	93%	41%	
<i>Charges financières</i>	25 800	31 200	29 100	28 400	26 800	4%	-24%	
<i>dont à LMT</i>	20 100	24 300	22 800	22 600	21 500	7%	-22%	
<i>Salaires et ch. sociales</i>	27 200	33 400	38 700	44 300	50 000	84%	34%	
<i>Frais d'assurance</i>	14 900	17 200	19 300	21 400	22 000	48%	8%	
<i>Amortissements</i>	76 600	88 400	94 300	106 400	112 200	47%	7%	
Salaires et charges sociales par salarié	97 100	111 200	117 300	116 500	124 400	28%		
Taux d'intérêt apparent du crédit	6%	6,4%	5,7%	5,0%	4%	-28%		
Fermage par ha loués	800	800	900	900	1 000	22%		

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Au-delà des moyennes, on peut noter que l'évolution des consommations intermédiaires est sensiblement différente selon les grandes orientations technico-économiques. Ramenées à la surface cultivée⁴, les charges variables n'augmentent que de 3% pour les producteurs de "grandes cultures", contre 45% pour les viticulteurs (cf tableau 9).

Tableau 9 - Évolution des consommations intermédiaires, par hectare de surface cultivée, selon les orientations

en francs par exploitation	1990	1993	1995	1997	1999	99/90
Grandes cultures	4 500	4 300	4 500	4 500	4 600	3%
Bovins lait et mixte	5 500	5 000	5 300	5 200	5 400	0%
Bovins viande	2 400	2 200	2 300	2 600	2 600	10%
Ovins / Caprins	2 700	2 700	2 900	2 900	3 100	15%
Polyélevage et polyculture	5 100	5 500	5 600	5 800	5 600	11%
Viticulture	12 000	13 300	13 400	14 500	17 500	45%
Granivores	29 700	28 900	27 600	28 600	26 500	-11%
Maraîchage, fruits et horticulture	27 800	23 800	24 400	28 300	29 100	5%
Ensemble	5 700	5 700	5 800	6 000	6 100	8%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

⁴ Compte tenu de la mise en place, suite à la réforme de 1992, de l'obligation de jachères pour pouvoir bénéficier des aides compensatoires, il nous a semblé préférable de rapporter les charges variables à la surface cultivée, plutôt qu'à la SAU. Ce ratio conduit cependant à faire l'hypothèse implicite que les surfaces laissées en jachères ne font l'objet d'aucune charge, ce qui est bien entendu erroné. Ce choix nous a cependant semblé préférable aux autres traitements.

L'IMPORTANCE DES AIDES DIRECTES

Suite à la réforme de 1992, la majeure partie du soutien des revenus agricoles est désormais assurée par des aides directes, et non plus par des prix garantis élevés. Cette évolution du mode de soutien se traduit, notamment, par une plus grande transparence des interventions publiques et rend plus aisée l'analyse de ses effets.

La mise en place progressive et différenciée des aides directes, parallèlement à la baisse des prix garantis, est particulièrement visible dans les données du tableau 10. Les aides aux productions végétales, qui étaient pratiquement inexistantes au début des années quatre-vingt dix, représentent désormais les deux tiers des transferts directs, soit plus de 33 milliards de francs pour les seules exploitations "professionnelles". *A contrario*, les soutiens aux productions animales représentent aujourd'hui 20% des subventions d'exploitations, contre 50% en 1990. Cette modification de la structure des aides directes est également sensible pour les autres interventions publiques. Les aides compensatrices de handicaps naturels (ICHN), en dépit de leur multiplication par deux en dix ans, ne pèsent plus que pour 5% dans le total, contre 15% dix ans auparavant. Enfin, on notera la montée en puissance progressive des aides agri-environnementales qui, en moyenne, représentent désormais plus de 3% des aides directes octroyées aux agriculteurs (cf tableau 10).

Tableau 10 - Évolution des aides directes

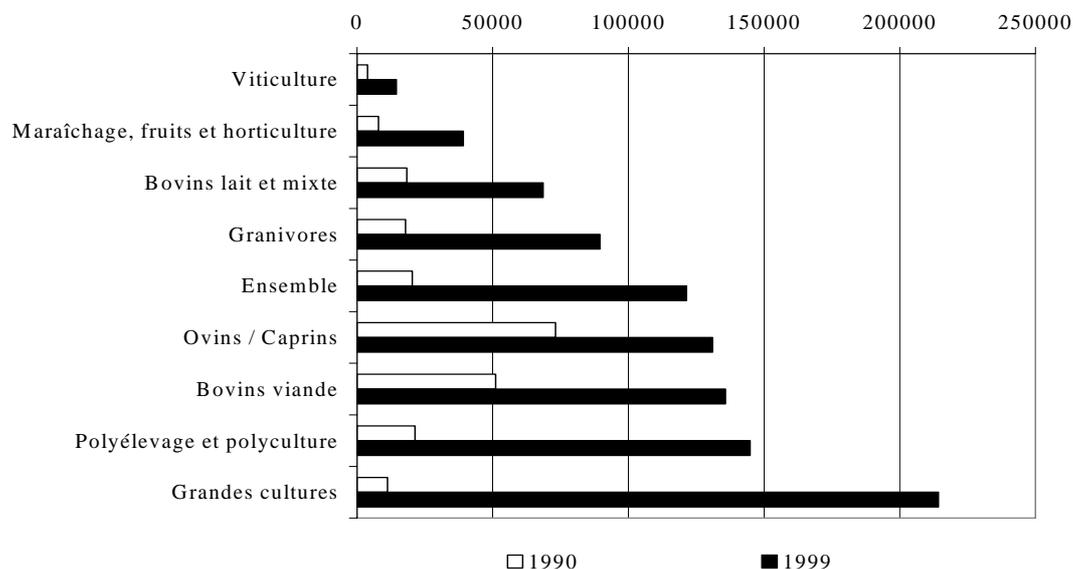
<i>en francs par exploitation</i>	1990	1993	1995	1997	1999	Soit en % du total
Aides aux productions végétales	804	49 555	75 639	80 229	82 772	+68%
Aides aux productions animales	9 871	17 352	22 027	23 764	23 147	+19%
Aides compensatoire de handicap	2 863	3 642	4 211	4 988	6 038	+5%
Aides agri-environnementales	0	0	2 880	3 588	3 724	+3%
Autres aides	6800	2800	4300	5400	5900	-13%
TOTAL	20 371	73 406	108 979	117 981	121 496	+100%
Soit en % du revenu	12%	45%	50%	51%	54%	

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Au-delà de cette structure générale, on constate que le montant des subventions varie fortement selon l'orientation économique des exploitations et leur localisation géographique, comme l'illustrent les données rassemblées dans les graphiques ci-après.

Les orientations qui apparaissent comme les plus soutenues sont celles qui ont fait l'objet (en 1992) des réformes les plus importantes, à savoir celles qui sont essentiellement orientées vers la production de céréales, d'oléagineux, de protéagineux, de viande bovine, ovine ou caprine. Les aides directes atteignent désormais plus de 120 000 francs en moyenne par exploitation alors qu'elles ne s'élevaient, en 1990, qu'à environ 20 000 francs. Les exploitations céréalières reçoivent en moyenne plus de 210 000 francs de subventions, tandis que les élevages ovins, caprins et bovins perçoivent 130 000 francs (cf graphique 5). Rappelons cependant que la dimension moyenne des exploitations n'est pas identique pour les deux types de production. Par conséquent, une partie importante de ces écarts résulte des différences de dimension entre les différents appareils de production.

Graphique 5 - Montant moyen des aides directes par exploitation selon les orientations en 1999 (en francs)



Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Rapportées à l'hectare de surface agricole utilisée, les écarts de montants unitaires sont moins marqués. Les exploitations de grandes cultures reçoivent en moyenne 2 450 francs par hectare de SAU, alors que cette valeur se situe entre 1 800 et 2 100 francs pour les élevages. Les aides directes sont en revanche nettement moins importantes dans les exploitations viticoles et laitières, ces dernières étant soutenues indirectement, rappelons-le, par le système des quotas laitiers (cf tableau 11).

Tableau 11 - Montant des aides directes par hectare et par orientation en 1999

	Francs par exploitation		Francs par ha de SAU
Grandes cultures	214 300	Maraîchage, fruits et horticulture (*)	non significatif (*)
Polyélevage et polyculture	144 800	Grandes cultures	2 300
Bovins viande	135 700	Granivores	2 100
Ovins / Caprins	131 100	Ovins / Caprins	2 000
Ensemble	121 400	Ensemble	1 900
Granivores	89 500	Bovins viande	1 900
Bovins lait et mixtes	68 600	Polyélevage et polyculture	1 800
Maraîchage, fruits et horticulture	39 100	Bovins lait et mixtes	1 200
Viticulture	14 500	Viticulture	700

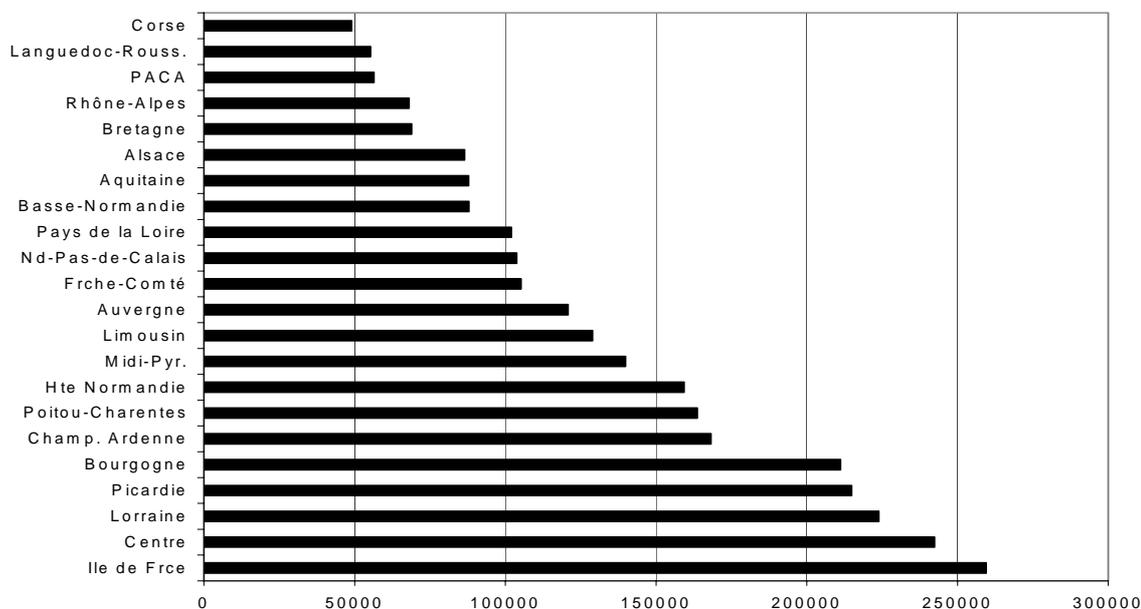
(*) Les exploitations maraîchères étant de très petite taille, le montant des aides par hectare n'est pas interprétable

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Le montant des aides directes étant étroitement lié à la dimension des exploitations, et à leur spécialisation, l'importance de ce transfert est extrêmement variable selon les régions. Les exploitations d'Île-de-France, du Centre, de Lorraine, de Picardie et de Bourgogne, caractérisées par une taille moyenne élevée (plus de 100 hectares), reçoivent en moyenne plus de 210 000 francs d'aides directes. Par contre, celles situées en Corse, Languedoc-Roussillon, ou Provence Alpes Cote d'Azur (PACA), ne perçoivent qu'environ 50 000 francs.

Dans ces régions, les exploitations sont de taille plus réduite (60, 35, voire 25 ha) et pratiquent des cultures (viticulture, fruits et légumes) qui n'appartiennent pas aux OCM récemment réformées en profondeur⁵. Entre ces deux groupes un peu extrêmes, les exploitations des autres régions reçoivent, en moyenne, entre 70 et 160 000 francs (cf graphique 6).

Graphique 6 - Montant moyen des aides directes par exploitation selon les régions en 1999 (en francs)



Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

DES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES EN FORTE PROGRESSION

Entre 1990 et 1999, la valeur totale de la production nette des achats d'animaux a augmenté (en francs courants, et en moyenne par exploitation) de 27% dans la mesure où, rappelons-le, les pertes de recettes liées à la diminution des prix institutionnels ont été plus que compensées par l'augmentation des surfaces cultivées, des rendements, et de la taille des cheptels. Toutefois, comme les hausses de rendement ne suffisent pas à compenser la baisse des prix payés aux producteurs, la valeur de la production rapportée à la surface utilisée diminue de 7% entre 1990 et 1999 (cf tableau 12). Dans le même temps, les charges ayant légèrement augmentées (+ 5% par hectare de SAU), la valeur ajoutée brute dégagée par exploitation reste pratiquement inchangée : 255 000 francs en moyenne par exploitation "professionnelle" au début de la décennie ; 263 000 francs en 1999. Compte tenu de l'importance de l'agrandissement des exploitations enregistré au cours de la période étudiée, ce résultat correspond à une baisse de 25% de la valeur ajoutée brute par hectare de SAU.

Pour les exploitations qui n'ont pas pu s'agrandir au même rythme que la moyenne nationale entre 1990 et 1999, la valeur ajoutée dégagée a donc diminué. Pour les autres, la valeur ajoutée s'est améliorée, même en faisant abstraction des recettes perçues au titre des indemnités compensatrices de baisse de prix.

⁵ L'OCM vins a cependant été réformée, mais le taux de soutien budgétaire y est très faible.

Rapporté à la surface utilisée, le montant global des recettes est passé, en moyenne, de 12 400 à 13 000 francs, soit une hausse de 5% en francs courants. Cela signifie que, toutes choses égales par ailleurs et en particulier en l'absence d'agrandissement des exploitations, les aides directes ont parfaitement joué leur rôle de compensation de la baisse des prix institutionnels (cf tableau 12). Ce changement de mode de soutien, combiné à l'accroissement de la dimension physique des entreprises, se traduit par une augmentation moyenne des recettes par exploitation de 43% en dix ans (cf tableau ci-après).

Tableau 12 - Évolution de la production, des aides et des recettes totales

en francs par exploitation	1990	1993	1995	1997	1999	90/99	
						/expl	/ha
Production de l'exercice	563 000	553 800	622 800	699 300	715 300	27%	-7%
Aides directes	20 400	73 400	109 000	118 000	121 500	496%	335%
Total recettes	583 400	627 200	731 800	817 300	836 800	43%	5%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Cette évolution moyenne des recettes cache d'importantes disparités car les deux phénomènes (type de soutien et accroissement de la taille des exploitations) jouent différemment selon les OTEX (cf tableau 13).

Si dans un premier temps, on analyse les effets du changement au sein des interventions publiques, on constate que les recettes par unité de surface augmentent dans les exploitations viticoles (+38%), ovines, caprines (+13%) et bovines (+15%) tandis qu'elles diminuent pour celles spécialisées dans les productions granivores et maraîchères. En ce qui concerne les producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux, la baisse des recettes due à la modification du mode de soutien se limite à 4%.

L'analyse est tout autre si l'on tient compte de l'accroissement des surfaces agricoles utilisées par les exploitations "professionnelles", qui est en moyenne de 38% au cours de la décennie étudiée. Le processus d'agrandissement est particulièrement marqué pour les exploitations légumières, horticoles et fruitières pour lesquelles la SAU passe de 29 à 42 ha en moyenne. Cet accroissement de surface permet d'expliquer que l'amélioration des recettes (+48%) est supérieure à la moyenne nationale (+43%), alors que la valeur des livraisons par hectare a diminué de 11% au cours de la même période. L'augmentation des surfaces joue aussi un rôle déterminant dans les exploitations appartenant aux orientations polyculture et polyélevage - grandes cultures.

Tableau 13 - Évolution des recettes

	en francs par exploitation			en francs par ha		
	1990	1999	90/99	1990	1999	90/99
Grandes cultures	664 000	885 800	33%	10 000	9 500	-4%
Bovins lait et mixte	463 600	639 500	38%	10 900	11 000	+1%
Bovins viande	313 700	458 700	46%	5 500	6 300	+15%
Ovins / Caprins	335 800	450 900	34%	6 000	6 800	+13%
Polyélevage et polyculture	543 000	848 200	56%	9 700	10 500	+9%
Viticulture	747 500	1 227 800	64%	44 800	61 900	+38%
Granivores	1 267 600	1 491 000	18%	43 100	35 700	-17%
Maraîchage, fruits et horticulture	702 100	1 036 700	48%	72 800	64 900	-11%
Ensemble	583 400	836 700	43%	12 400	12 900	+5%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Compte tenu de la bonne maîtrise des charges fixes et du poids des annuités (cf page 19), tous les indicateurs de revenu sont également en forte hausse. En moyenne par exploitation l'Excédent Brut d'Exploitation progresse donc de 40% et le revenu disponible de 38%. Un rapide rapprochement de ces évolutions avec les données structurelles permet de constater que l'intégralité de ces gains est liée à l'agrandissement des exploitations. Par hectare de SAU, les variations de revenu ne sont que de 1 à 2% (en francs courants).

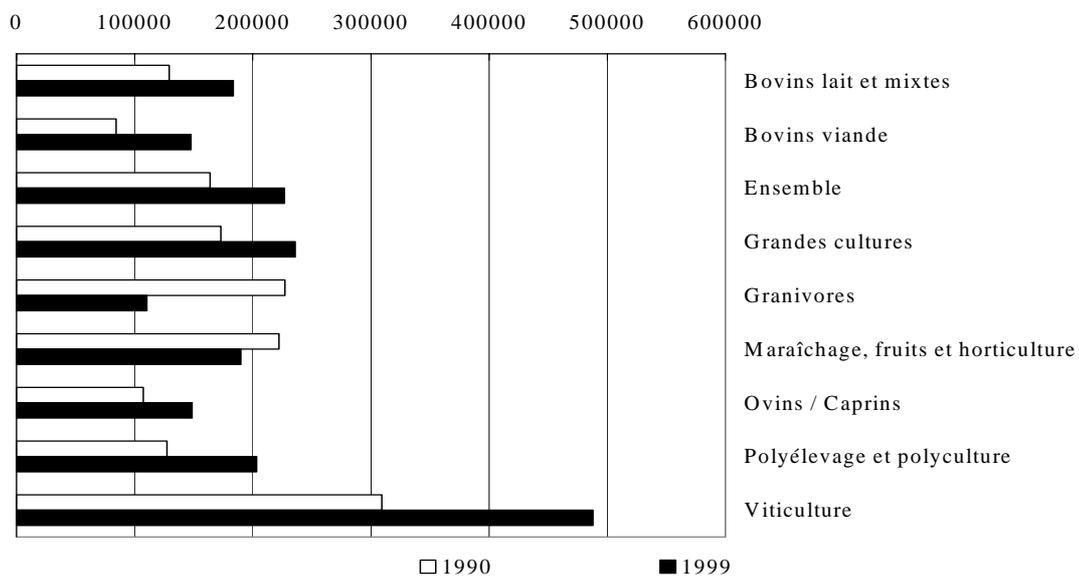
Tableau 14 - Évolution des soldes intermédiaires de gestion

en francs par exploitation	1990	1993	1995	1997	1999	90/99	
						/expl	/ha
Valeur ajoutée brute produite	254 908	214 258	242 587	261 715	263 316	+3%	-25%
Excédent brut d'exploitation	234 823	248 221	305 368	329 127	328 987	+40%	+2%
Revenu disponible	163 913	162 072	219 354	233 232	226 690	+38%	+1%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Il existe cependant d'importantes disparités de revenu entre les différentes orientations technico-économiques. Ainsi, en 1999, les exploitations viticoles dégagent un revenu bien supérieur aux autres. Viennent ensuite les exploitations spécialisées dans les grandes cultures avec un revenu disponible proche de 230 000 francs. En revanche, les élevages dégagent un revenu plus faible approchant les 150 000 francs pour les exploitations bovines, ovines et caprines (cf graphique 7).

Graphique 7 - Revenu disponible en 1999 selon les OTEX



Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Notons ici que le "poids" des aides directes dans la formation des revenus varie sensiblement selon la dimension des exploitations, leur spécialisation et leur localisation géographique. Désormais les aides directes représentent 10% des recettes et 54% des revenus disponibles contre seulement 3 et 12% en 1990. Le tableau ci-dessous permet également de mettre en évidence l'extrême variabilité de ce poids selon les catégories de producteurs. (cf tableau 15).

Tableau 15 - Poids des aides directes dans le revenu selon les orientations en 1999

Aides directes en % du revenu disponible	
Bovins viande	92%
Grandes cultures	91%
Ovins / Caprins	88%
Granivores	81%
Polyélevage et polyculture	71%
Ensemble	54%
Bovins lait et mixtes	37%
Maraîchage, fruits et horticulture	21%
Viticulture	3%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Bien que la baisse des taux d'intérêt ait permis de limiter la hausse des charges financières (+4% seulement en moyenne par exploitation au cours de la période étudiée), l'augmentation de l'endettement (cf tableau 17) s'est traduite par une forte augmentation du montant des remboursements en capital (64%). Les charges sociales de l'exploitant et de sa famille progressant également fortement, le solde disponible pour consommer et épargner ne progresse que de 16%, soit d'un peu plus de 13 000 francs. Abstraction faite des très fortes variations inter-annuelles perceptibles au cours de la période, on constate - qu'en moyenne - les prélèvements privés effectués au cours de l'exercice 1999 par l'exploitant et sa famille se situent au même niveau que ceux enregistrés dix ans plus tôt (environ 70 000 francs par an et par famille) en valeur courante.

En conséquence, après les difficultés rencontrées au cours des années 1991, 1992 et 1993, la situation financière des exploitations s'est rapidement améliorée. L'autofinancement net dont disposent aujourd'hui les agriculteurs est deux fois plus élevé que celui dont ils disposaient en 1993 et de 50 % supérieur aux valeurs enregistrées au début de la décennie.

Tableau 16 - Revenu disponible et affectation des ressources

<i>en francs par exploitation</i>	1990	1993	1995	1997	1999	90/99
Revenu disponible	163 900	162 100	219 400	233 200	226 700	38%
Remboursement en capital	49 400	60 200	62 400	73 900	80 900	64%
Charges sociales de l'exploitant	27 200	36 700	39 600	45 800	45 000	65%
DISPONIBLE	87 300	65 200	117 300	113 500	100 900	16%
Prélèvements privés	66 300	49 700	61 800	81 700	68 800	4%
Autofinancement net	21 000	15 500	55 500	31 900	32 100	53%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES EXPLOITATIONS

La forte augmentation de la dimension physique des exploitations s'est également accompagnée d'une croissance importante des capitaux engagés. Il y a donc eu hausse simultanée de la main d'œuvre employée et des capitaux investis. L'actif moyen d'une exploitation agricole "professionnelle" française s'élève ainsi aujourd'hui à près de 1,8 million de francs, contre 1,4 million dix ans auparavant. *Cette évolution correspond à une légère diminution du capital mobilisé par unité de surface. Mais aujourd'hui, il faut tout de même mobiliser, en moyenne, plus de 27 000 francs par hectare.*

Pour assurer le financement de ces nouveaux investissements, les agriculteurs ont dû faire appel aux capitaux extérieurs de manière significative. En effet, les revenus supplémentaires dégagés ayant essentiellement été consacrés à l'amélioration du niveau de vie de l'exploitant et sa famille, l'endettement total est passé de 429 000 francs en 1990, à 616 000 francs dix ans plus tard (+40%). Le poids de la dette s'est donc accentué et la proportion de capitaux propres a régressé de plus de 3 points (68,4% en début de période ; 64,9% en fin). Outre cette augmentation globale des dettes, on constate que l'importance relative des dettes à court terme croît fortement (de 31 à 35% du total des dettes au cours de la période). En dépit de la baisse très nette des taux d'intérêts, le service de la dette s'élève désormais, en moyenne par exploitation, à 108 000 francs, contre seulement 75 000 francs dix ans auparavant. Notons enfin que l'augmentation des dettes à court terme s'accompagne d'une croissance simultanée des actifs circulants. De plus, le fonds de roulement s'améliore très sensiblement au cours de la période étudiée. La valeur des actifs circulants qui excédait celle des dettes à court terme de 284 000 francs en début de période lui est supérieure de 449 000 francs dix ans après, soit une hausse de 58%. Toutefois, en valeur relative, le rapport entre les deux masses financières reste inchangé et le ratio de liquidité moyen s'élève à 32% tant en 1990 qu'en 1999.

Tableau 17 - Évolution de l'endettement et des variables financières

en francs par exploitation	1990	1993	1995	1997	1999	90/99
Actif total	1 358 100	1 418 900	1 558 000	1 662 900	1 757 500	+29%
Actif / SAU	28 800	25 900	26 200	25 900	27 200	-6%
Capitaux propres	928 500	930 300	1 044 600	1 099 100	1 140 500	+23%
Total des dettes	428 900	488 100	513 100	563 100	616 300	+44%
Taux d'endettement	31,6%	34,4%	32,9%	33,9%	35,1%	+11%
Investissements	96 300	88 200	119 000	127 700	143 500	+49%
Fonds de roulement	284 200	306 800	379 400	420 500	449 400	+58%
Service de la dette / EBE	32%	37%	30%	31%	33%	
Dettes à court terme/ total	31%	33%	35%	35%	35%	
Investissements / Actif total	7,1%	6,2%	7,6%	7,7%	8,2%	
Dettes à court terme / actifs circulants	32%	35%	32%	32%	32%	

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

En ce qui concerne les investissements, deux périodes fort différentes sont identifiables. Durant la première (de 1990 à 1994), les craintes que les agriculteurs ressentent quant aux éventuelles conséquences des réformes en cours sur leurs revenus se traduisent par une forte baisse des investissements, tant en valeur absolue que relative. Puis, entre 1994 et 1999, les investissements repartent rapidement à la hausse et le taux de renouvellement du capital dépasse celui enregistré en début de période.

En conclusion, il apparaît, qu'en moyenne, la situation économique et financière des agriculteurs "professionnels" français s'est sensiblement améliorée au cours des dix années écoulées. Les exploitations se sont notablement agrandies, les revenus ont augmenté, le poids du service de la dette est resté stable, et les actifs circulants couvrent toujours plus de trois fois la valeur des dettes à court terme. Seule ombre au tableau, la légère augmentation du taux d'endettement global.

Des évolutions contrastées selon les orientations de production

Le constat, relativement favorable dressé précédemment mérite d'être cependant nuancé. En effet, si les améliorations sont très sensibles pour certaines catégories de producteurs, elles ne le sont pas, bien au contraire, pour d'autres. Ainsi (cf tableau 18), pour les exploitations spécialisées dans les cultures arables (céréales, oléagineux, protéagineux, betteraves,...) et la production de viande bovine, la réforme de la PAC de 1992 s'est incontestablement traduite, en moyenne, par une amélioration de leur situation financière. Par contre, pour les producteurs de fruits et pour les éleveurs de porcs et de volailles, les résultats se sont notablement dégradés. Pour ces derniers, le service de la dette absorbe, en 1999, 67% de l'excédent brut d'exploitation (contre 36% dix ans plus tôt) et les capitaux empruntés représentent deux tiers des actifs, contre seulement la moitié au début des années quatre-vingt-dix.

Tableau 18 - Évolutions de quelques ratios financiers selon les orientations de production

	Service de la dette / EBE		Total des dettes / Actif total		Dettes à court terme / Actif circulant	
	1999	99/90	1999	99/90	1999	99/90
Cultures arables	35%	-2%	38%	10%	38%	-2%
Maraîchage et horticulture	31%	9%	59%	19%	64%	-12%
Viticulture	21%	-6%	27%	12%	21%	-4%
Fruits	37%	79%	52%	60%	51%	+57%
Bovins lait	32%	0%	32%	10%	30%	+6%
Bovins viande, ovins et caprins	30%	-18%	24%	-8%	23%	+7%
Granivores	67%	88%	65%	35%	70%	+24%
Polyculture - Élevage	38%	0%	37%	13%	38%	+7%
France entière	33%	2%	35%	11%	33%	+1%

Source : RICA, traitements PECARI – DAF/SDEPE/BAEP

Les exploitations en situation financière difficile

La bonne situation financière du secteur ne doit pas faire oublier que nombre de producteurs sont confrontés à des difficultés importantes, voire insurmontables. En témoignent les nombreuses demandes d'aides adressées aux pouvoirs publics, les retards constatés par les banques, ou par les fournisseurs d'intrants, dans le règlement de leurs dettes par un nombre significatif de leurs clients, voire les demandes d'assistance reçues par les organismes de protection sociale. Afin de pouvoir quantifier, et mieux analyser, ce phénomène, il est nécessaire de disposer d'indicateurs objectifs, précis et aisément mesurables. Une telle recherche a été entreprise à la fin des années quatre-vingt-dix en collaboration avec des chercheurs de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et a abouti à la définition d'une typologie permettant de classer les exploitations agricoles selon leur niveau de risque financier. Cette hypothèse est basée sur les trois ratios présentés dans le tableau 19. Pour chaque exploitation, une note est attribuée à chacun des trois ratios en fonction de la grille de classement ci-dessous. La note prend la valeur zéro si le ratio est inférieur au seuil d'alerte, 1 s'il est compris entre le seuil d'alerte et le seuil critique et, enfin 2 s'il est supérieur au seuil critique. Ensuite, chaque exploitation est affectée à une classe de risque, en fonction de sa note globale.

Tableau 19 - Les exploitations en difficulté : critères et seuils

	Service de la dette / recettes *	Dettes totales / total actif	Dettes à moins d'un an / actifs circulants
Seuil d'alerte	15%	60%	50%
Seuil critique	20%	80%	100%

|(Annuités à plus d'un an + frais financiers court terme) / (Produit brut + aides directes).

Source : INRA Nantes et BAEP

Cette typologie permet d'estimer le nombre d'agriculteurs en situation financière difficile, de les caractériser et de suivre l'évolution du phénomène. Appliquée aux résultats des exploitations qui figurent dans le RICA, elle permet de compléter les analyses présentées en première partie de cette étude. Au début des années quatre-vingt-dix près de 50 000 entreprises, soit près d'une exploitation "professionnelle" sur dix, se trouvaient dans une situation financière extrêmement difficile (cf tableau 20)

A partir de 1993 cette proportion diminue très rapidement et, en 1997, le nombre d'entreprises présentant un risque élevé est deux fois moins important que quatre ans auparavant (23 000 contre 47 000). On peut remarquer que cette dernière période correspond à celle de mise en œuvre de la réforme de la Politique Agricole Commune décidée en 1992. Il semblerait donc que cette réforme, grâce notamment à l'octroi d'aides directes substantielles aux agriculteurs, se soit traduite par une amélioration de la situation financière d'un grand nombre de producteurs. Il est également probable qu'une partie des agriculteurs en difficulté au milieu des années 90 ait quitté le secteur au cours des dernières années.

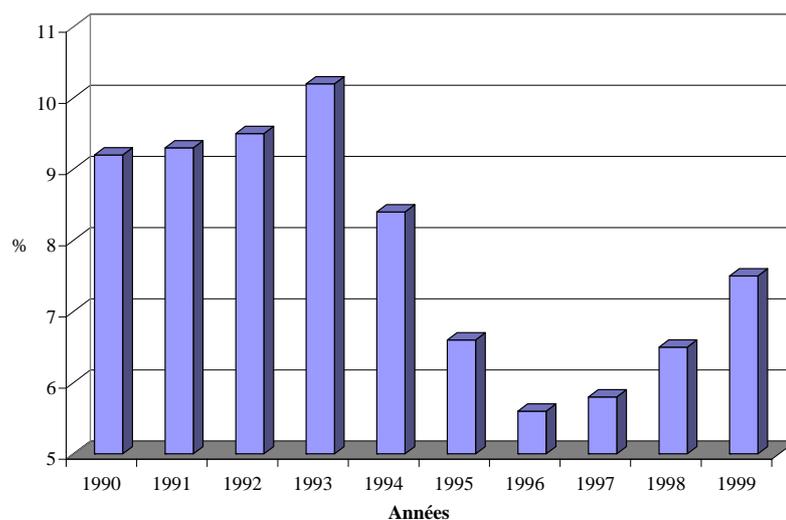
Tableau 20 - Les exploitations "professionnelles" selon leur situation financière

Risque	Nul		Faible		Moyen		Élevé		Ensemble
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
1990	278 000	53,3	103 800	19,9	92 000	17,6	47 800	9,2	521 600
1993	222 800	48,3	98 100	21,3	93 400	20,3	46 900	10,2	461 300
1995	237 500	55,4	94 200	22,0	68 700	16,0	28 500	6,6	428 800
1997	217 200	53,5	96 400	23,8	68 700	16,9	23 400	5,8	405 600
1999	212 100	52,5	91 200	22,6	70 600	17,5	30 300	7,5	404 200

Source : RICA (SCEES – INSEE - INRA) - Traitements PECARI (BAEP/ SDEPE / DAF).

Après un minimum en 1996, et essentiellement au cours des exercices 1998 et 1999, le nombre d'exploitations en situation financière difficile augmente de nouveau. Ces chiffres sont à rapprocher de la crise sanitaire de 1996 (ESB), des problèmes financiers rencontrés par la Russie et nombre de pays du Sud-Est asiatique (chute importante des prix du porc en 1998 et en 1999) et des crises conjoncturelles traversées par les producteurs d'oléagineux, de pommes de terre, de fruits, et de volailles en 1999.

Graphique 8 - Évolution de la proportion d'exploitations à risque élevé



Source : RICA (SCEES – INSEE - INRA) - Traitements PECARI (BAEP/ SDEPE / DAF).

Bien que le nombre d'exploitations en difficulté soit aujourd'hui très sensiblement inférieur à celui qui prévalait dix ans plus tôt, les résultats économiques et financiers des entreprises concernées se sont, par contre, nettement dégradés. En une décennie, le profil des agriculteurs "à risque" a profondément évolué. Les exploitations qu'ils dirigent aujourd'hui sont nettement plus grandes que celles dont disposaient leurs homologues du début des années quatre-vingt-dix. Ils mettent en effet en valeur une SAU de 68 hectares (contre seulement 50 ha pour celles étudiées en 1990), génèrent un chiffre d'affaires de plus d'un million de francs (environ la moitié dix ans auparavant) et mobilisent un capital total d'environ 1,6 million de francs. Ces valeurs sont très proches des caractéristiques moyennes de l'ensemble des exploitations professionnelles.

Tableau 21 - Principales caractéristiques des exploitations à risque élevé

en francs par exploitation	Exploitations à risque élevé				1999		Ensemble
	1990	1993	1995	1997	1999	Risque élevé	
Nombre	47 750	46 879	28 464	23 383	30 343	30 343	404 203
SAU (ha)	50	55	57	62	68	68	65
Recettes totales	553 900	725 900	851 100	934 700	1 026 200	1 026 200	836 800
Charges d'exploitation	532 600	700 900	759 700	838 200	978 300	978 300	653 300
EBE	166 500	214 500	280 000	294 900	265 000	265 000	329 000
Service de la dette	145 100	185 000	198 100	212 200	225 900	225 900	107 700
Revenu disponible	25 900	35 800	87 300	90 200	45 500	45 500	226 700
Prélèvements privés	112 700	127 000	140 700	192 700	178 000	178 000	194 600
Autofinancement net	-86 800	-91 200	-53 400	-102 500	-132 500	-132 500	32 100
Total de l'actif	1 084 700	1 316 000	1 366 900	1 470 800	1 634 300	1 634 300	1 757 500
Total des dettes	834 500	1 040 000	1 141 600	1 186 900	1 369 000	1 369 000	616 300
Fonds de roulement	-71 000	-63 400	-34 700	-20 100	-36 100	-36 100	449 400
Service de la dette / EBE	87%	86%	71%	72%	85%	85%	33%
Taux d'endettement	77%	79%	84%	81%	84%	84%	35%

Source : RICA (SCEES – INSEE - INRA) - Traitements PECARI (BAEP/ SDEPE / DAF).

Les agriculteurs en difficulté d'aujourd'hui, bien que disposant d'entreprises de dimension nettement plus importantes que celles dont disposaient leurs homologues d'hier, dégagent un revenu disponible significativement plus faible : environ 45 000 francs en moyenne, par an et par exploitation en 1999, contre 69 000 francs en 1994, et 95 000 francs en 1996. Les prélèvements privés effectués pour la consommation personnelle de l'exploitant et de sa famille étant toujours nettement supérieurs au revenu dégagé, et en outre en constante augmentation, le déficit net s'aggrave. En 1999 les dépenses ont excédé les recettes de plus de 130 000 francs. Ce déficit était deux fois moins élevé au milieu des années quatre-vingt-dix. Ces résultats très modestes sont liés au fait que les agriculteurs en difficulté ont, pour obtenir un même niveau de recettes, plus de charges que la moyenne des autres producteurs pratiquant les mêmes orientations. Si les écarts sont modestes en ce qui concerne les consommations intermédiaires, tel n'est pas le cas pour les charges financières. Le service annuel de la dette s'élève en moyenne à 226 000 francs par exploitation en difficulté, contre 108 000 francs seulement pour l'ensemble des exploitations. Cette charge, qui absorbe donc à elle seule 85% de l'excédent brut d'exploitation, peut être considérée comme la cause majeure des difficultés rencontrées.

L'endettement ayant augmenté plus rapidement que le capital mobilisé, le taux d'endettement global s'est également dégradé. En 1999 ce sont ainsi près de 84% des actifs qui sont financés par des capitaux extérieurs (contre 77% pour les agriculteurs en difficulté du début des années 90, et 35% pour la moyenne des agriculteurs " professionnels " français, toutes situations financières confondues).

Concrètement, les agriculteurs en difficulté sont, encore aujourd'hui, des jeunes qui viennent de s'installer, ou de réaliser des investissements importants, et qui ne disposaient pas de suffisamment de fonds propres pour financer ces opérations. Leurs résultats techniques n'étant pas supérieurs à la moyenne, alors que les charges fixes le sont, les difficultés financières surgissent rapidement. Les dépenses étant supérieures aux recettes, nombre de factures demeurent impayées auprès des créanciers (crédit agricole, mutualité sociale agricole, coopératives d'approvisionnement,...). C'est généralement à ce stade (à savoir quand les factures impayées commencent à s'amonceler), que les situations les plus difficiles sont décelées. Malheureusement, comme le confirment les études et expériences antérieures, il est souvent déjà trop tard pour pouvoir redresser la situation.

CONCLUSION

A la lumière des conditions économiques actuelles, la décennie étudiée fait figure de "paradis perdu" pour nombre d'agriculteurs. En effet, la réforme de la PAC s'est déroulée dans un contexte de prix et de marchés relativement favorables, voire exceptionnels pour les céréales en 1996 (prix mondiaux supérieurs aux prix intérieurs). Dans le même temps, la baisse substantielle des prix des "grandes cultures" a permis une augmentation importante de leur incorporation dans l'alimentation animale et une diminution spectaculaire des aides à l'exportation, notamment pour le blé, et plus récemment l'orge. Dans le secteur de l'élevage, la première crise de l'ESB a pu, contrairement à la seconde, être surmontée sans trop de conséquences financières pour les éleveurs et les prix de la viande bovine sont restés globalement satisfaisants durant la période. En ce qui concerne les producteurs laitiers, le maintien des quotas leur assure une stabilité enviable de leurs revenus.

En dépit de ce contexte relativement favorable, les dix années écoulées ont encore vu disparaître près de 120 000 agriculteurs "professionnels" et les exploitations continuer à s'agrandir. Globalement, on retiendra que l'augmentation des charges variables a été plutôt modeste, voire même en net recul pour les engrais et que la "course à l'intensification", tant dans le domaine des "grandes cultures" que dans l'élevage bovin, a nettement marqué le pas. Autre événement marquant de cette période, la montée en puissance rapide et régulière des transferts directs. Pour la plupart des producteurs de céréales, de viande bovine, et d'ovins, la majorité (quand ce n'est pas la totalité) du revenu est désormais composée d'aides directes. Cette situation, très mal ressentie par les producteurs concernés, est également très fragile, car sensible à la compatibilité de ces "soutiens internes" avec les règles de l'OMC.

L'octroi d'aides directes désormais conséquentes pourrait toutefois être mis à profit pour réorienter les soutiens publics européens en faveur de mesures "plus" multifonctionnelles et plus proches des souhaits des consommateurs en matière, notamment, de qualité et de sécurité alimentaires. Il ne faut pourtant pas oublier le lien qu'il reste indispensable de maintenir entre la production agricole et les marchés, et l'inertie importante du secteur, autrement dit le temps nécessaire pour que les producteurs puissent s'adapter au nouveau contexte. Le bilan de la dernière décennie confirme, si besoin était, que les agriculteurs français savent réagir rapidement et répondre aux "signaux" de la société.

ANNEXES

Annexe 1 - Les grands principes de la Réforme de la Politique agricole commune de 1992

Le 21 mai 1992, une réforme de la PAC était décidée. Dans un contexte de surproduction et de restriction du budget agricole, le principal objectif était la maîtrise de la production. Le contingentement de la production agricole, s'est alors effectué dans la majorité des cas par un double mécanisme : d'une part une baisse des prix et d'autre part l'attribution d'aides directes, déconnectées des volumes produits, sous condition de maîtrise individuelle.

La baisse des prix, compensée par des aides

Secteur "grandes cultures"

Pour les **céréales** (hors blé fourrager), un prix d'intervention unique est défini et ce pour l'ensemble des céréales (blé fourrager excepté). Il est fixé à 155 écus/T pour la campagne 1991/92, il devra atteindre 100 écus/T en 1995/96. Le prix indicatif⁶, est revu à la baisse sur la période de mise en place de la réforme (- 29% entre 1991 et 1996). Enfin, la notion de prix seuil⁷ disparaît : on passe d'un système de prélèvement variable à une tarification fixe. La baisse du prix d'intervention est compensée par une prime de 45 écus/T (171 à 297 écus/T dans le cas du blé dur) multipliée par le ou les rendements de référence départementaux⁸. Ces paiements compensatoires ne sont donc pas versés en fonction de la production de l'exploitation, il s'agit plutôt de paiements à la surface, découplés du niveau de la production réelle.

Pour les **oléagineux**, les prix de référence sont maintenus. Le montant de l'aide communautaire est révisé à la baisse et passe de 384 à 359 écus/hectare.

Pour les **protéagineux**, le prix d'objectif est supprimé. Dès lors, le prix est fixé par le marché. Un paiement compensatoire de 65 écus par tonne (à multiplier par le rendement moyen céréalier départemental) est octroyé afin d'assurer un revenu minimum aux agriculteurs.

Secteur élevage bovin

Le prix d'intervention de la **viande bovine** est diminué de 15%. En contre partie, sont instaurées, ou revalorisées : la PMTVA (120 écus)⁹, la PSBM (180 écus payables en deux fois au cours de la vie de l'animal¹⁰) ; un supplément de 30 écus par prime est octroyé si le chargement est inférieur à 1,4 UGB/ha (prime à l'extensification).

Concernant, le **secteur laitier**, seul le prix institutionnel du beurre est revu à la baisse (-5%).

⁶ Il s'agit du prix objectif souhaité pour le marché par l'organisation commune.

⁷ Le prix seuil correspondait au prix le plus bas auquel une marchandise, provenant de pays tiers, pouvait entrer dans l'Union européenne.

⁸ Obtenu par la moyenne départementale des rendements céréaliers de 1986-90, en enlevant la moins bonne et la meilleure année et en pondérant par le rendement moyen national (58,67 q/ha) selon le coefficient : 2/3 de rendement départemental et 1/3 de rendement national.

⁹ On met également en place une prime nationale à la vache allaitante, limitée à 25 écus par tête, pour éviter la distorsion de concurrence entre pays.

¹⁰ Les bovins mâles sont primables au maximum deux fois au cours de leur vie : entre 10 et 22 mois, puis à partir de 23 mois.

Une limitation du soutien

Elle se traduit par une rupture entre le niveau de production individuel et le niveau de soutien et se décline de façon différente selon les secteurs.

Ainsi dans le *secteur des grandes cultures*, deux dispositifs permettent de limiter le soutien :

- l'aide à l'hectare est calculée sur la base de rendements de référence moyens départementaux, définis sur une base historique. Ce soutien est donc déconnecté du volume réel de production et des performances individuelles ;
- les superficies primables sont contingentées par un quota de surface, calculé sur une base historique (13,523 millions d'hectare : la France a opté pour une limitation nationale et non individuelle des surfaces).

Dans le secteur de *l'élevage bovin*, les aides sont plafonnées. Ainsi la PSBM est limité à 90 animaux primables par exploitation, par année civile et par tranche d'âge. Pour la PMTVA, un quota individuel est défini sur la base du nombre d'animaux primés au titre de l'année 1992. Enfin, pour toutes les catégories de prime, on définit un seuil de chargement dégressif de 2 UGB/ha¹¹.

Enfin, dans le *secteur ovin*, les primes reçues par les agriculteurs sont limitées par un quota individuel (nombre de brebis primées en 1991) et un plafond de 1 000 brebis pour les zones défavorisées ou de 500 brebis pour les autres zones ; au-delà, l'agriculteur ne perçoit que 50% de la prime.

Une incitation à une maîtrise forte de l'offre

La réforme lie étroitement le soutien et l'engagement individuel des agriculteurs à limiter leur production. Pour le *secteur "grandes cultures"*, l'accès aux aides est conditionné par deux dispositifs visant à limiter la production : l'obligation de gel de 15 ou 20% selon l'option retenue¹², l'impossibilité de bénéficier des aides sur des surfaces consacrées aux prairies permanentes avant la mise en place de la réforme.

Dans le *secteur bovin*, les mécanismes de limitation du soutien, exposés ci-dessus, conduisent à une limitation de l'offre (quota de prime, seuil de chargement et introduction d'une prime à l'extensification). De plus les conditions d'accès à l'intervention sont plus sévères, de façon à limiter le volume des stocks européens¹³. Enfin, les règlements proposent deux types de mesures ayant pour objectifs la limitation de la production de gros bovins : une prime à l'abattage de 100 écus par veaux, la possibilité de mettre à l'intervention des carcasses légères.

Dans un autre registre, cette réforme proposait différentes mesures d'accompagnement, dont la plus importante en terme d'impact sur le secteur agricole a sans doute été la pré-retraite.

¹¹ Ce seuil permet un écrêtement, les éleveurs situés au-dessus de ce seuil reçoivent des primes jusqu'à concurrence du seuil de chargement.

¹² 15% pour le gel dit rotationnel et 20% pour le gel libre. L'obligation de gel porte sur les surfaces faisant l'objet d'une demande de primes au COP. La prime de gel des terres est calculée à partir du rendement de référence toutes céréales du département, multipliée par 57 Écus/ha. Les petits producteurs ne sont pas soumis au gel de 15 ou 20% de leur SCOP.

¹³ Les jeunes bovins de catégorie O ne sont plus interventionnables, le poids des carcasses acceptées à l'intervention est limité.

*Annexe 2 - Principaux soldes intermédiaires de gestion, définition***Production de l'exercice,**
(nette des achats d'animaux)

- Consommations intermédiaires
- Loyers et fermages
- Assurance
- Rabais, ristournes et remises

⇒ Valeur ajoutée brute produite

- + Subventions d'exploitation
- + Remboursements TVA
- + Indemnités d'assurances
- Impôts et taxes
- Charges de personnel

⇒ Excédent brut d'exploitation

- + Transfert de charges
- + Autres produits gestion courante
- + Produits financiers
- Charges financières
- Remboursements en capital

⇒ Revenu disponible

- Prélèvements privés

⇒ Autofinancement net

Notes et Études Économiques
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
Direction des Affaires Financières

Renseignements :

Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective et des Études – tél. : 01.49.55.42.09
78, rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP

Diffusion :

Service Central des Enquêtes et Études Statistiques
Bureau des ventes – BP 88
31326 – Castanet Tolosan cedex

Vente au numéro :

mel : agreste-ventes@agriculture.gouv.fr

fax : 05.61.28.93.66

Abonnement :

tél. : 05.61.28.93.05

Prix : 9,91 €